



VERSAILLES

Compte rendu du Conseil de Quartier de Clagny-Glatigny

Séance du mardi 4 octobre 2011

Présents :

Mesdames et Messieurs : BOUQUET (Présidente du Conseil de Quartier), MASSON (Vice-président du Conseil de Quartier), BERREBI, BERTAUD du CHAZAUD, CASAL, de BARMON, de SORBIER de POUGNADORESSE, DECAIX, DUCAROUGE, FAHIMI, LEGRAND, LEHERISSEL, LOUMEAU, MONMONT, PERRIN, PICIOCCHI, SAINT-SUPÉRY, SAUVÉ, SIAUD, VERCKEN, VICARIOT.

Invités :

Madame et Messieurs : VOITELLIER (Maire-Adjoint à la voirie, à la circulation et à la sécurité), CHERREY (Commissaire Divisionnaire de Versailles / Police Nationale), GAMBELIN (Directrice de la Voirie à la Direction Générale des Services Techniques), BAILLERGEAU (Direction de la Voirie), KHALDI (Directeur de la Maison de Quartier Clagny-Glatigny), LEGRAND (habitant du quartier).

I - Approbation du CR de la réunion précédente (7 juin 2011) : à l'unanimité, après ajout du commentaire envoyé par M. DUCAROUGE le 1^{er} octobre :

Concernant les déchets verts, une question est posée sur la prise en compte des copropriétés disposant d'espaces verts, souvent entretenus par des entreprises de jardinage (c'est aussi le cas de VH). Il est répondu que pour l'instant VGP n'a pas de solution à proposer mais envisagerait des réunions fin 2012 avec les entreprises en charge des entretiens des copropriétés. Il est remarqué que les conseils syndicaux des copropriétés et leurs syndicats devraient être impliqués dans ces échanges alors qu'ils semblent avoir été oubliés.

Sur les objectifs de diffusion du dispositif qui ne sont pas clairement affichés, il est fait une réponse qui surprend l'auditoire. VGP annonce viser à terme de toucher avec ce dispositif 10% des maisons disposant d'espaces verts. Les auditeurs s'étonnent de la modestie de cet objectif. En effet cette opération entre probablement dans l'objectif de réduire les coûts de collecte d'ordures ménagères. Il est fait mention de l'augmentation continue sur longue période de cet impôt qui pèse sur tous les ménages. Les participants s'étonnent que cet objectif financier ne soit pas détaillé et mis en avant dans la communication sur les mises en place d'enlèvement et de traitement des déchets.

Mairie de Versailles – Cabinet du Maire

Références à rappeler : - Affaire suivie par : Annick Bouquet et Gaspar Masson
RP1144 - 78011 Versailles cedex - Téléphone : 01 30 97 81 69 - Télécopieur : 01 30 97 84 94
Site Internet : <http://www.versailles.fr>

M. VICARIOT signale que le nom officiel de « Zone 20 » est « Zone de rencontre » (= zone de circulation apaisée entre voitures, vélos et piétons, ces derniers ayant la priorité).

II – Point sur la sécurité dans le quartier (*interventions de M. le Commissaire CHERREY et de M. VOITELLIER*)

Ces interventions ont pour but de faire un point d'étape sur les problèmes de sécurité, longuement abordés lors de la réunion du Conseil de Quartier du 1^{er} mars 2011, laquelle s'était tenue en présence du Procureur de la République, de M. le Maire, de M. VOITELLIER, du Commissaire CHERREY, et du Directeur de la Police Municipale.

II.1 Intervention de M. le Commissaire CHERREY

- En mars 2011, il percevait un certain décalage entre le ressenti des habitants exprimé lors de la réunion (sentiment d'insécurité qui avait été répercuté dans la Presse) et sa propre perception de ce qu'il voyait et constatait.
- Il rappelle la ligne de conduite très ferme exprimée par le Procureur en mars dernier.
- Il précise les actions menées depuis le mois de mars :
 - Augmentation et réorganisation des effectifs de la police de quartier, renforcement de la présence sur le terrain et contacts permanents avec la Maison de Quartier et les commerçants, pour rassurer les habitants et empêcher que quelques jeunes ne s'approprient l'espace public ;
 - Multiplication par deux du nombre de patrouilles de nuit ;
 - Mise en place de caméras de surveillance, à l'initiative de la Mairie.
- Il indique que ces actions sur le terrain ont porté leurs fruits et que l'ambiance d'incivilité n'est plus à l'ordre du jour, et précise que les problèmes sont maintenant circonscrits à une seule rue.
- Il souligne que notre quartier n'est pas plus criminogène que les autres quartiers versaillais.
- Il évoque le dispositif de Participation citoyenne, dit « Voisins Vigilants », en test dans 29 départements, notamment en Région parisienne et dans le Sud de la France :
 - Le but de ce dispositif est de resserrer le lien entre la Police et les habitants, pour que les observations et constats de la population ne soient pas en décalage par rapport aux observations de la Police.
 - Dans chaque quartier, des « Référénts sécurité » communiquent à la Police des informations sur les problèmes qui se posent ou risquent de se poser. Les 'informations avancées' fournies par les référents permettent à la Police d'être plus efficace : meilleure analyse de la situation, ajustement et adéquation des actions, qui doivent être justes et proportionnées.
 - Cela oblige ces référents à s'investir et à passer du temps sur le sujet mais de façon désintéressée, mesurée et rigoureuse, pour donner des informations préventives, dans une relation de confiance mutuelle Référent – Police. La Police s'engage à former les référents sur ses outils et ses méthodes.
 - M. le Commissaire estime que, pour le Quartier, il faudrait 4 ou 5 référents.
 - Dans un souci de rapidité et d'efficacité, il préfère un lien direct Référent – Police, plutôt qu'une communication par l'intermédiaire du Conseil de Quartier.

II.2 Intervention de M. VOITELLIER

- La surveillance vidéo est en cours de mise en place dans les quartiers de Versailles : 30 caméras seront installées à la fin de 2011. Les caméras pour notre quartier sont déjà installées et opérationnelles.
- Le nombre de patrouilles de la Police Municipale devrait être prochainement doublé la nuit étant rappelé que depuis deux ans, la Police Municipale patrouille toutes les nuits, été comme hiver.
- Il y a eu moins d'abribus cassés que les années précédentes et les rodéos de deux-roues ont cessé.

II.3 Commentaires ou points soulevés par les participants

- Certains participants soutiennent qu'affirmer que « le quartier est plus calme » ne reflète pas la réalité, invoquant les saccages de parkings avant l'été, véhicules brûlés fin août, caves et maison cambriolées.... Il est répondu que ces actes ont pu être commis par des personnes extérieures au quartier. En fait la vidéo surveillance a permis de « pacifier » la rue Richard Mique à proximité des commerces, mais les problèmes se sont déplacés vers d'autres zones plus à l'abri des regards.
- A la question « Y a-t-il eu plus de remontées vers la Police depuis le mois de mars ? », le Commissaire répond « pas beaucoup plus ».
- Le dispositif 'réfèrent sécurité' suscite plusieurs questions et propositions :
 - Au sujet des représailles éventuelles vis-à-vis des référents sécurité ou « voisins vigilants », le Commissaire indique qu'en général il n'y en a pas car les délinquants qui font l'objet d'une procédure savent qu'ils ont une épée de Damoclès au-dessus de leur tête ; quand la sanction tombe, ça ne fait pas dégénérer la situation.
 - Il est rappelé que le Conseil de quartier permet déjà de remonter des informations avancées sur les problèmes d'insécurité. Ces informations sont centralisées et transmises à l'adjoint en charge de la sécurité. Il est proposé que ce dispositif soit maintenu, afin de permettre à l'ensemble des conseillers de quartier d'apporter leur contribution sans pour autant être identifié comme réfèrent sécurité.
 - Un des participants suggère néanmoins que ceux qui souhaitent être référents se manifestent auprès de la Présidente du Conseil de Quartier, qui transmettrait à la Police.
- Plusieurs participants soulignent les problèmes liés à la drogue et leurs conséquences sur la santé des jeunes et souhaitent que soient renforcées les actions de prévention et de sensibilisation. Thierry Voitellier indique que des actions de sensibilisation sont en cours sur ce sujet : un car de prévention de la Police nationale stationnera devant le Lycée Hoche le 17 octobre ; le Commissaire souligne que des interventions par des spécialistes de la Police ont lieu régulièrement dans les établissements scolaires.

II-4. Rappel

- En cas d'urgence ou de problèmes, il faut appeler le **17** (Police Nationale).
- La Police Municipale est joignable au **01 39 50 25 48** : l'accueil téléphonique est ouvert chaque jour ouvré aux heures de bureau (8.30 à 17.00).
- Il est également confirmé que les dépôts de plainte auprès de la Police Nationale suite à un acte délictueux doivent être rapidement effectués.

III – Propositions de la commission de circulation relative au déploiement de zones de circulation apaisée

Il est indiqué que la Commission circulation et transports du Conseil de quartier s'est prononcée à l'unanimité en faveur d'un déploiement de zones de circulation apaisée sur l'ensemble du quartier.

M. MASSON précise les contours de cette proposition. La Commission propose de passer la totalité du quartier en zone 30, à l'exception des axes de circulation principaux, sur lesquels la vitesse resterait limitée à 50 km/h. Ces axes principaux sont : Rue du Parc de Clagny, Boulevard de Glatigny, Avenue Villeneuve l'Etang, Avenue du Général Mangin, Boulevard de la Porte Verte, Rue du Maréchal Foch et Rue du Maréchal de Lattre; Avenue des Etats-Unis et Rue du Général Pershing ; Boulevard de la Reine. M. MASSON souligne que le quartier se prête particulièrement bien à un déploiement rapide et peu coûteux. Les objectifs poursuivis sont le renforcement de la sécurité des plus fragiles (piétons, cyclistes), l'amélioration du cadre de vie, la réduction de la pollution atmosphérique et des nuisances sonores.

IV – Zones de circulation apaisées : outils, réalisations et préconisations

IV-1 Intervention de Mme GAMBELIN et de M. BAILLERGEAU.

- Un renversement progressif des valeurs s'opère depuis quelques années dans les politiques d'aménagement de la voirie. Au principe d'aménagements ponctuels de zones 30 (à proximité des écoles ou à la demande de riverains), s'est substitué le concept de Ville 30 : la ville constitue une vaste zone de circulation apaisée, à l'exception des principaux axes de circulation restant à 50 km/h. De nombreuses collectivités se sont ainsi engagées dans cette voie : Lorient, Metz, Lyon, Bordeaux, Paris, Strasbourg, Toulouse, Fontainebleau, Clichy-la-Garenne, Nogent-sur-Marne, Fontenay-aux-Roses, Sèvres, Clamart, Sceaux, etc.
- L'abaissement des vitesses permet :
 - un meilleur partage de la voirie pour tous les usagers ;
 - de créer un cadre de vie plus agréable (réduction des nuisances)
 - de faciliter les déplacements à vélo (meilleure cohabitation entre voitures et vélos, double sens cyclables dans les voies à sens unique le permettant) ;
 - d'assurer la sécurité des usagers ;
 - La réduction de la vitesse de 50 km/h à 30 km/h conduit, en cas d'arrêt brutal, à une réduction d'un facteur 2 de la distance parcourue (temps de réaction + temps de freinage) et elle permet de diviser par 8 le risque de décès en cas de choc voiture-piéton.
- Le passage de 50 km/h à 30 km/h (hors axes principaux de circulation) a un impact limité sur les temps de parcours : la vitesse moyenne sur un parcours type urbain passe de 18,9 km/h à 17,3 km/h. Sur un trajet de 1 km, l'allongement du temps de trajet est ainsi de 18 secondes ! Cet impact est d'autant plus insensible que les trajets en ville inférieurs à 5 km représentent 75 % des déplacements, les trajets inférieurs à 3 km en représentent 50 % et les trajets inférieurs à 1 km 25 % !
- La Ville de Versailles comptera, à fin 2011, 20 km de zones 30, soit 14.5% de la voirie. La mise en œuvre de zones 30 est très avancée dans le quartier Saint-Louis et en cours de déploiement dans le quartier Notre-Dame (Centre Notre Dame et Ermitage). La majorité des quartiers de Versailles sont éligibles au déploiement de zones 30.
- L'approche retenue par la ville pour organiser le déploiement de zones de circulation apaisée s'appuie sur une concertation active avec chaque conseil de quartier, devant aboutir à l'élaboration d'un plan pluriannuel d'aménagement (début 2012).
- Pour le quartier Clagny-Glatigny, les services techniques ont réalisé une pré-étude sur les principaux axes de circulation ayant vocation à rester à 50 km/h. Cette analyse rejoint les propositions de la Commission circulation transports du Conseil de quartier, à l'exception de la route de Rueil, faisant par ailleurs l'objet d'un important projet de réhabilitation.
- Il est souligné que le déploiement d'une zone 30 implique des travaux plus ou moins importants selon les voies de circulation concernées. Les blocs de voies pour lesquels des aménagements simples sont à prévoir seraient déployés en priorité.

IV.2 Points soulevés :

- Il est rappelé que le Conseil de quartier s'est exprimé très tôt en faveur de l'extension des zones 30 (il y a trois ans). Il pose la question de l'extension des zones 30 à l'ensemble de la voirie, y compris les axes de circulation principaux. Mme GAMBELIN indique qu'il est nécessaire de laisser aux usagers le temps de s'habituer aux zones 30.
- Il est demandé si des statistiques relatives à la réduction des accidents suite au déploiement de zones 30 sont accessibles.
- M. MASSON indique que parallèlement au déploiement de zones 30, la ville travaille sur les axes de circulation importants qui concentrent une partie importante des accidents graves. Par ailleurs des actions nombreuses de sensibilisation de tous les publics et usagers de la voirie sont engagées (semaine de la sécurité routière, actions de sensibilisation dans les établissements scolaires, communications très régulières dans le journal de la ville, etc.).

IV.3 Synthèse

- Mme BOUQUET demande au Conseil de Quartier de se prononcer sur les propositions de passage en zone 30. Le Conseil de Quartier approuve à la quasi-unanimité (accord de tous les participants, sauf 1 blanc et 2 contre) la proposition de basculer l'ensemble du quartier en zone 30, à l'exception des axes principaux listés par la Commission circulation du Conseil de quartier.

V – Aménagement de la Route de Rueil

V-1 Intervention de Mme GAMBELIN et de M. BAILLERGEAU.

La Direction de la Voirie présente les travaux prévus sur cet axe. Il est rappelé qu'ils résultent notamment des propositions du Conseil de quartier et on fait l'objet d'allers retours avec la Commission de circulation.

- Aménagement de la Place de la Brèche (type entrée de ville) :
 - Elargissement des trottoirs
 - Sur la chaussée, îlots en dur au lieu de peinture blanche.
 - Stop sur la Route de Rueil, au débouché de la Rue de la Bourboule.
 - Panneau lumineux sur la RD 173 à l'arrivée par la forêt.
- Aménagement de la Place du Bel-Air :
 - Ce qui est prévu :
 - Arrêt du bus au centre de la Place.
 - Chicane à l'entrée par la Route de Rueil, pour obliger les voitures à se déporter vers la gauche
 - Cheminement continu pour les piétons
 - Circulation des voitures autour de l'arrêt de bus, dans le sens des aiguilles d'une montre, quelles que soient les voies d'arrivée et de sortie
 - Ce projet est en cours de discussion au Conseil Général.
 - Il faudra ensuite répartir entre Versailles, Le Chesnay et le Conseil Général le coût total des travaux.
 - Cet aménagement sera effectué en même temps que les travaux d'enfouissement des lignes et de réfection de la voirie sur la Route de Rueil, afin d'optimiser le coût financier du projet.

- Restructuration de la Route de Rueil.
 - Actuellement, les largeurs des trottoirs, de la piste cyclable, de la zone de parking et de la voirie sont variables le long de cette voie.
 - L'objectif est d'uniformiser les largeurs : 1,55/1,60 m pour le trottoir gauche (côté Versailles) ; 1,9 m pour la zone de parking ; 3 m pour la zone de circulation automobile ; 1,5 m pour la piste cyclable ; 1,85/1,9 m pour le trottoir droit (côté Le Chesnay)
- Débouché de la Route de Rueil sur la Place Laboulaye.
 - Un aménagement sera inclus dans le projet global pour la Route de Rueil mais il n'est pas encore défini.

V.2 Commentaires ou points soulevés par les participants.

- Y aura-t-il des bandes rugueuses sur la RD 173, avant d'arriver Place de la Brèche ?
 - Réponse : non, le Conseil Général n'en veut pas !
- Quid de l'intersection Rue du Commerce / Route de Rueil ?
 - Réponse : une oreille sera créée pour améliorer la visibilité dans la Rue du Commerce ; la Route de Rueil sera mise en sens unique entre la Place de la Brèche et l'intersection avec la Rue du Commerce.

M. MASSON indique la Commission circulation s'est prononcé en faveur du projet présenté. Le projet est approuvé par le Conseil de Quartier.

V – Partie Transport des travaux de la Commission Circulation et Transport.

- L'objectif est d'aboutir à une adéquation entre la taille des bus et les besoins réels.
- Pour supporter cet objectif, une mesure de la fréquentation des bus est lancée. Il est demandé à chaque membre du Conseil de Quartier de compter le nombre de passagers dans chaque bus qu'il voit et de noter N° de ligne, direction du bus, lieu, date et heure de l'observation.
- Une fiche descriptive du comptage et un tableau de suivi (à remplir à l'aide des observations faites) sont distribués à tous les participants.

VI – Bilan des actions du Conseil de Quartier.

- Il est rappelé que le Conseil de Quartier doit relayer l'information vers le haut et vers le bas, qu'il est une force de proposition mais qu'il n'a pas pouvoir de décision.
- Suggestions faites pour améliorer le fonctionnement du Conseil de Quartier :
 - Lors des réunions, disposer de 1h ou 1h30 pour faire un tour de table et ainsi faire remonter toutes les observations ou questions, spécifiques ou d'intérêt général (compost, fibre optique, impôts locaux ...)
 - La décision est prise de conduire la prochaine réunion selon ce processus.
 - Répondre aux questions posées au cours des réunions précédentes, par exemple les haies qui débordent sur les trottoirs (ça va être pris en compte).
 - Relancer les permanences mensuelles.
 - Créer une Commission Animation pour ouvrir le Conseil vers le quartier. Mme Valentine. PICIOCCHI est pressentie pour en prendre la Présidence. Les axes de cette Commission pourraient être :
 - Redéfinir l'articulation entre Conseil de Quartier, Maison de Quartier et Associations qui interviennent sur le quartier, de façon à, au minimum, établir un lien local et une coordination.

- Il est demandé que la maison de quartier informe la présidente et le vice- président des réunions qui ont lieu à la maison de quartier et qui ont trait à la vie du quartier (associations, évènements...).
- Journée du Quartier, sorte de mini-forum local des Associations.
- Inauguration du gymnase Richard Mique (les travaux seront terminés en novembre mais la date d'ouverture n'est pas encore fixée).
- Déploiement de l'année Le Nôtre dans le quartier : square Houdon, jardin devant le gymnase ...

Le débat sur les orientations souhaitées pour la seconde partie du mandat est renvoyé au Conseil de quartier du 22 novembre 2011.

VII – Dates des prochaines réunions.

- Conseil de Quartier :

Prochaines réunions du Conseil de Quartier Clagny-Glatigny
Mardi 22 novembre 2011 à 20.30 Maison de Quartier Clagny-Glatigny Ce sera une réunion « Tour de Table ».
Mardi 13 décembre 2011 à 20.30 Maison de Quartier Clagny-Glatigny

- Commissions :

Nom de la Commission	Date de la prochaine réunion
Animation	18 octobre
Circulation et Transport	9 novembre
Patrimoine et Cadre de Vie	24 octobre
Urbanisme et Grands Projets	Sera fournie ultérieurement

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

§§§§§§§§§§